

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 19/07/2010

Date de la convocation:
12/07/2010
Date d'affichage:

L' an 2010 et le 19 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 46

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. KAUFFER Fabien à M. SCHERTZ Christophe,
Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GANGLOFF Christian, HOLTZMANN Claude, KELLER Jacky, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SITTER Pierrot SUSS Charles, ULLMANN Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 072.2010
Vote : A la majorité
Pour : 46
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

072.2010 : Contrat de territoire Sauer-Pechelbronn - CG67 : validation des enjeux partagés de développement.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 121.2008 du 3 novembre 2008 : Plan de développement territorial : Projet d'actualisation en plan de développement territorial durable (agenda 21),

Vu la délibération du conseil communautaire n° 122.2008 du 3 novembre 2008 : Contrat de territoire : Candidature à la contractualisation « Hommes et Territoires » avec le Conseil général du Bas-Rhin,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 068.2009 du 6 juillet 2009 : Charte de

développement : Actualisation du plan de développement durable – agenda 21,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 076.2009 du 12 octobre 2009 : Charte de développement : Validation des enjeux de développement durable du territoire 2010-2020,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 093/2009 : Diagnostic de territoire : convention de partenariat avec l'université de Strasbourg – master 1 urbanisme,

Considérant la démarche d'actualisation du plan de développement agenda 21 menée par la communauté de communes,

Considérant la démarche « des hommes et des territoires » menée par le Conseil général du Bas-Rhin en vue de l'élaboration du contrat de développement et d'aménagement du territoire,

Vu la réunion de présentation aux maires et EPCI concernés des enjeux partagés de développement du 28 juin 2010,

Vu l'avis du bureau du 21 juillet 2010,

Entendu l'exposé du président M. Jean Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 1 abstention, décide :

- de valider les enjeux identifiés sur le territoire partagés entre le Conseil général du Bas-Rhin et la communauté de communes,
- de poursuivre la démarche de détermination des actions en vue de l'élaboration d'un contrat de territoire avec le Conseil général du Bas-Rhin.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 22/07/2010

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

